

30.04.2018 – 09:30 Uhr

Travail.Suisse demande une réelle égalité

Bern (ots) -

Pratiquer une politique de l'égalité moderne est une préoccupation centrale de Travail.Suisse. L'organisation faîtière indépendante des travailleurs et travailleuses présente dès lors aujourd'hui le nouveau document de position « Egalité hommes-femmes aujourd'hui et demain » avec 28 revendications pour plus de liberté de choix et pour préserver la qualité de vie des travailleurs et travailleuses. L'introduction d'une liste noire des entreprises pratiquant la discrimination salariale, l'imposition individuelle et une meilleure protection sociale du travail de care sont les revendications mises en avant.

Les femmes peuvent travailler ou ouvrir un compte bancaire en Suisse sans l'autorisation de leur époux depuis 1988. Les femmes actives continuent à recevoir leur salaire pendant la protection de la maternité depuis 2005 et en 2017 la discrimination salariale se monte à au moins 7.7 milliards de francs. Les hommes aussi sont confrontés à des besoins non réalisés : ainsi 9 hommes sur 10 travaillant à plein temps travailleraient volontiers à temps partiel mais seulement 17.5 pourcent parviennent à le réaliser (tiré de « Was Männer wollen », étude de Pro Familia Schweiz, Bern, 2011, seulement en langue allemande). Et il n'y a toujours pas de congé paternité dans la loi. La voie vers une réelle égalité est donc encore longue. C'est pourquoi Travail.Suisse a élaboré un document de position qui servira de base à des interventions parlementaires lors des sessions à venir. Voici les revendications mises en avant par Travail.Suisse :

1. Il faut une liste noire des entreprises qui pratiquent la discrimination

L'égalité salariale est une revendication vieille de plusieurs dizaines d'années. « Malheureusement, beaucoup d'hommes y font la sourde oreille, comme le Conseil des Etats l'a prouvé récemment », indique Sabri, Schumacher, responsable du service spécialisé égalité de Syna. La discrimination salariale était toujours de plus de 600 francs par mois et par femme en 2017. « C'est plus qu'une gifle pour les femmes actives » ajoute Sabri Schumacher. Le document de position le dit clairement : « Le principe « A travail égal, salaire égal » doit être mis en oeuvre de façon obligatoire dans les entreprises. Le Parlement a renoncé à prendre des mesures suffisantes dans la loi sur l'égalité pour améliorer la situation. C'est pourquoi, Travail.Suisse et les fédérations affiliées examinent l'introduction d'une liste noire sur laquelle figureront les entreprises qui ne procèdent pas à leur propre vérification des salaires sur la base d'une méthode reconnue.

2. Il faut mieux assurer socialement le travail de care

35 pourcent de la population résidente permanente s'occupe régulièrement d'enfants ou d'adultes, soit presque 1.9 millions de personnes. « Les femmes effectuent la part du lion de ce travail de care non rétribué et sont punies pour cela au plus tard à l'âge de la retraite avec une plus petite rente », indique Valérie Borioli Sandoz, responsable du dossier politique de l'égalité à Travail.Suisse. Les discussions concernant la conciliation de la vie professionnelle et familiale se sont surtout concentrées au cours des dernières années sur la prise en charge des enfants. Rien à redire à cela mais il est aussi grand temps d'y inclure la question de la prise en charge d'adultes et de proches malades. L'évolution démographique et la pénurie de personnel qualifié rendent cette prise en charge encore plus nécessaire. Il faut vraiment améliorer les conditions-cadres légales et adapter le système d'assurances sociales pour que le travail de care puisse donner lieu à une compensation sociale.

3. Introduire l'imposition individuelle

L'imposition individuelle, considérée sous l'angle de l'égalité, devient urgente. Il faut faire apparaître la visibilité des revenus des femmes et des hommes et les imposer de manière individuelle. « Seule une imposition indépendante de l'état civil et non discriminatoire peut nous apporter les changements culturels et sociétaux nécessaires à cet égard » indique Adrian Wüthrich, président de Travail.Suisse. En outre, l'imposition individuelle incite à prendre ou à étendre une activité lucrative. Travail.Suisse demande au Conseil fédéral de présenter une mise en oeuvre de l'imposition individuelle sans pertes de recettes.

->> Lien du document de position :
www.travailsuisse.ch/actuel/positions

Contact:

Adrian Wüthrich, président de Travail.Suisse, mobile : 079 287 04 93
Valérie Borioli Sandoz, responsable du dossier politique de
l'égalité, Travail.Suisse, Mobile : 079 598 06 37
Sabri Schumacher, responsable du service spécialisé égalité à Syna,
Mobile : 078 642 10 45

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100020454/100815012> abgerufen werden.